



Elancourt,  
11 novembre 2013

---

**COMITE DIRECTEUR DE LA FFE  
Elancourt - 9 et 10 novembre 2013  
PROCES-VERBAL**

---

***Présents***

CARVALLO Henri  
DACALOR Aurélie  
DELABARRE Olivier  
DELMOTTE Eric  
FOING Marc  
FONTAINE Robert

FOURCART Marc  
LAUFERON Patrick  
LEROY Christophe  
LOYARTE Frédéric  
MARCHADOUR Claire  
MENSCH Etienne

POUSSE Kennisthon  
PRIE Eric  
REYREAU Stéphane  
SALAZAR Diego  
VARINIAC Emmanuel  
WOLFANGEL Jocelyne

**Absents excusés représentés**

ESCAFRE Stéphane  
FRESSINET Laurent  
LEMASLE Raphaël  
VEROT Mélanie

**Absents excusés non représentés**

APICELLA Manuel  
DAYHNAUT Gilles  
GUIDARELLI Laurent  
PREUX Paul-Olivier  
KULCZAK Anémone

**Absent**

VIART Bettina

***Présent à titre consultatif***

VERAT Laurent – Directeur Général / Directeur Technique National



- **Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur des 15 et 16 juin 2013**

Notant l'envoi tardif du document, Etienne Mensch relève sa longueur inhabituelle comme étant une bonne chose. La Secrétaire Générale, Aurélie Dacalor, indique que cela traduit la volonté de transparence des débats du Comité, rappelant néanmoins la possibilité d'en réduire significativement le contenu. Après quelques ajustements apportés par Etienne Mensch et Henri Carvalho, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## I. INSTITUTIONNEL – JURIDIQUE

- **Point sur les prestataires techniques (personnes physiques) de la FFE**

Aurélie Dacalor indique que beaucoup ignorent l'existence de rétributions versées à certains et qu'un consensus s'est à nouveau dégagé au sein du Bureau pour offrir une meilleure transparence.

Le Directeur Général, Laurent Vérat, rappelle alors l'identité de ces prestataires et la nature de leurs services, précisant que certains sont rétribués depuis des années.

- Georges Bellet perçoit 4K€/an et se charge des visites techniques, de l'installation, de la signalétique, de la logistique des championnats de France jeunes et adultes, ainsi que du Top Jeunes et du Top 12.
- Charles-Henri Rouah, Directeur National des Classements depuis 1982, perçoit 6K€/an pour le calcul des différents Elo et la production de statistiques mensuelles sur les licences.
- Sylvain Rivier perçoit 6K€/an, essentiellement pour la gestion des compétitions par équipes.
- Erick Mouret, par ailleurs salarié de la FFE, perçoit environ 6K€/an de cession de droits d'auteur pour la gestion de la base Papi (depuis 1998).
- Vincent Moret perçoit 15K€/an (en année pleine) pour la rédaction d'Echecs et Mat Junior, de la FFE News, ainsi que pour la logistique liée aux championnats internationaux jeunes.
- Christophe Philippe, perçoit 5K€/an (en année pleine) pour la mise en place événementielle des 2 championnats de France, la recherche de partenariats locaux, et la dynamisation du réseau échiquéen local au profit des animations annexes au championnat. Laurent Vérat rappelle que Jordi Lopez reste le Directeur du championnat de France Adulte.

- **Point sur les salariés de la FFE**

Laurent Vérat fait part des difficultés rencontrées par le personnel du siège face à la quantité de projets à mettre en place, surtout avec la convalescence de Jordi Lopez. Il indique que des bénévoles à proximité du siège lui sont venus en aide pour le quotidien, et les en remercie. Il conclut que le CDD du nouveau juriste salarié prenant fin au 31/12/2013, il est convenu de le reconduire en CDI.

Henri Carvalho évoque en effet l'utilité d'un tel poste, notamment à cause des relations conflictuelles récurrentes dont il a pu être témoin lors de sa présidence, monopolisant un temps et une énergie souvent éloignés du Jeu d'Echecs lui-même.

- **Point sur les affaires judiciaires en cours**

Diego Salazar s'indigne d'abord d'avoir reçu des plaintes d'Arnaud Hauchard à son domicile, au lieu d'avoir été sollicité en tant que Président de la FFE, auprès de cette dernière.



Laurent Vérat résume le dossier de « tricherie organisée » méconnu par certains, du fait de la multiplicité des volets d'action (sportif, civil et pénal), rappelant que C.Marzolo n'est plus comptable d'aucune sanction.

Rejoints par le Comité, Aurélie Dacalor et Laurent Vérat regrettent que le jeune GMI S.Feller soit ainsi tributaire d'un acharnement procédural dont il ne semble pas être l'initiateur.

Le Président, Diego Salazar, intervient ensuite sur l'AIDEF, précisant qu'il en est membre de droit, la FFE étant membre fondateur. Il décrit l'embarras dans lequel il fut placé, face aux représentants des fédérations francophones, lorsqu'en fin de séjour ont été abordées les relations comptables entre l'AIDEF et la FFE, représentée par Jean-Claude Moingt. Il explique avoir pris une position associative, via une mutualisation des moyens incluant le concours gratuit des français, dont G.Hernandez, L.Freyd ou encore V.Moret.

- **Nomination d'un instructeur fédéral**

Comme convenu lors du précédent Comité, Aurélie Dacalor explique avoir prospecté en vue de pourvoir au poste d'Instructeur fédéral faisant actuellement défaut au secteur disciplinaire. Jean-Louis Hucy est ainsi nommé à l'unanimité.

- **Discussion sur la commission de lutte contre le dopage**

Respectant l'anonymat de l'intéressé, il est rappelé qu'un récent contrôle anti-dopage sur un des participants du National est ressorti positif. Le Ministère des Sports a donc invité la FFE à constituer un organe de lutte contre le dopage suivant des critères spécifiques. Un appel à candidatures ayant été lancé, le Comité a été prié de solliciter son réseau de connaissances afin de le compléter.

Henri Carvallo demande si cette commission traitera uniquement les cas de dopage par substances ou s'il inclura le « dopage électronique ». Aurélie Dacalor précise alors la dichotomie entre le dopage strictement médical régi par le Code du Sport et le « dopage électronique » qui relève du secteur disciplinaire à proprement parler, et demeure très complexe à encadrer par voie réglementaire.

- **Remplacement à la Commission Médicale**

Le médecin fédéral Gilles Dhaynaut ayant adressé sa démission au Président, Aurélie Dacalor indique que ce poste spécifique appellera l'approbation d'un nouveau candidat par la prochaine assemblée générale. Dans cette attente, le Président et la Secrétaire Générale expliquent s'être entretenus avec Thierry Barbier, ancien médecin fédéral afin qu'il rejoigne l'équipe. Enthousiaste à cette idée, sa nomination en tant que Président de la Commission médicale et médecin fédéral siégeant au sein du Comité Directeur est approuvée à l'unanimité, sous la réserve de ratification susmentionnée.

- **Remplacement à la Commission d'Appels Sportifs**

Afin d'éviter que la majorité des membres de cette commission fasse partie du Comité Directeur, et pour garantir l'indépendance de l'organe, Aurélie Dacalor propose son retrait au profit de Gérard Hernandez. Ceci est approuvé à l'unanimité.



- **Composition de la Direction Nationale de l'Entraînement (DNE)**

La liste des membres constituée par Xavier Parmentier (DNE) est soumise au vote du Comité :

Directeur National de l'Entraînement	Xavier PARMENTIER	Nommé pour 1 an
DNE adjoint	Manuel APICELLA	Nommé pour 2 ans
DNE formation	Darko ANIC	Nommé pour 2 ans
DNE formation adjoint	Matthieu BISSIERES	Nommé pour 1 an
DNE documentation et partage	Vincent RIFF	Nommé pour 1 an
DNE documentation et partage adjoint	Etienne MENSCH	Nommé pour 2 ans
DNE projets pédagogiques	Sylvain RAVOT	Nommé pour 2 ans
DNE projets pédagogiques adjoint	Bosko BASIC	Nommé pour 1 an
DNE représentant du DTN	Jordi LOPEZ	Nommé pour 2 ans

Après quelques échanges, cette composition emporte 9 voix pour, 8 contre et 5 abstentions.

## II. COMMISSIONS PARTICIPATIVES

Aurélie Dacalor évoque la mise en place d'un système de vidéoconférence qui permettra à chaque président de présenter les projets de son groupe et de répondre aux questions de chacun avec les meilleurs arguments. Le Président, Diego Salazar, confirme avoir mis ce projet à l'étude, ajoutant que ce procédé sera également utile en d'autres occasions.

### 1- Commission Culture

Betty Lopez ayant fait part d'une surcharge professionnelle, son remplacement par Alain Barnier à la présidence de la commission est voté à l'unanimité.

Ce dernier a indiqué que les 3 axes de travail de la commission seraient l'histoire du jeu d'Echecs, les Echecs dans l'art et les spécialités relatives aux Echecs.

La demande d'insertion dans le règlement intérieur d'une réunion annuelle au siège fédéral prise en charge par la FFE est rejetée par 19 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

Le choix de la nouvelle dénomination « Commission Culture » au lieu de « Commission Art et Culture » emporte en revanche 20 voix pour et 2 abstentions.

### 2- Commission Communication/Médias

Sur les aspects techniques et informatiques de communication, Eric Delmotte décrit la mise en place progressive de sites dédiés par secteur, y compris dans la perspective des « Semaines thématiques », ajoutant que de nombreuses mises à jour ont par ailleurs été effectuées par Aurélie Dacalor sur le Guide fédéral (en sommeil). Il évoque la récente ouverture d'un porte-documents, divisé par thèmes, permettant à toutes les commissions d'y consigner et échanger leurs documents de travail. Il dit s'interroger sur le devenir de la plateforme de jeu et conclut sur la nécessité pour la FFE de se prémunir en s'appropriant les noms de domaine dont elle pourrait avoir besoin à l'avenir. Ainsi, l'achat du nom de domaine [www.ffechecs.fr](http://www.ffechecs.fr) est-il approuvé à l'unanimité.



Concernant la stratégie de communication, Aurélie Dacalor interpelle sur la quantité importante d'intervenants, malgré une stratégie globale, une ligne éditoriale et une synchronisation des acteurs inexistantes à ce jour. Elle recense les salariés de la FFE, le Président, le Bureau, Europe Echecs, les rédacteurs de la Lettre du dirigeant, ceux de la News FFE, ceux du Cahier de la Fédé et surtout, le nouveau partenaire de la FFE en matière de marketing/communication, Bibaï sport. Aussi, afin de ne pas mobiliser des bénévoles dont on sait que le travail sera supplanté, elle propose que les volontaires issus de l'appel à candidatures rejoignent la Commission Médias et puissent poursuivre leur collaboration sous la présidence d'Eric Delmotte. Cette solution est approuvée à l'unanimité.

Etienne Mensch revient ensuite sur l'annonce du Corsican Circuit qui n'aurait pas été publiée sur le site fédéral comme demandé. Diego Salazar explique qu'une certaine agressivité dans les méthodes de communication de Léo Battesti avec le siège fédéral ont généré l'incident.

Le vice-président, Christophe Leroy, et Aurélie Dacalor, s'accordent à dire qu'il conviendrait d'établir un cahier des charges définissant les conditions de publication des articles reçus par la FFE.

Etienne Mensch poursuit sur l'article paru dans l'Equipe comme étant une chance pour les Echecs de paraître dans ce quotidien. Il est rejoint par quelques autres, dont Marc Fourcart qui considère que Cappelle-la-Grande aurait sans doute mérité d'être citée comme une grande compétition aussi. Diego Salazar regrette au contraire qu'un ancien dirigeant de la FFE fasse circuler un papier aussi empreint d'aigreur, au détriment des Echecs. D'autres ajoutent que s'il est rare d'être publié dans l'Equipe, l'utilisation qu'en a faite Léo Battesti est d'autant plus décevante.

Claire Marchadour décrit enfin son mécontentement de recevoir la Newsletter de la Ligue Corse sans s'y être abonnée. Diego Salazar la rejoint, ayant été destinataire de nombreuses plaintes à ce sujet.

### **3- Commission Compétitions**

Aurélie Dacalor présente les propositions sur les Interclubs, la Coupe 2000, la Coupe Loubatière, le Elo FIDE et les titres, les performances ou encore les blitz, des groupes de travail conduits par Jean-Luc Seret, Alain Sallette et Patrice Vincens. Après discussions, chacun s'accorde à dire qu'un travail conséquent semble avoir été réalisé, sur des sujets d'intérêt variable. Il est unanimement décidé de confier le tout à la Commission Technique qui l'examinera le 21 décembre 2013.

Aussi, elle décrit un sentiment de frustration partagé au sein des cellules de travail, s'étant depuis naturellement rapprochées. Elle explique qu'il conviendrait de garantir la participation de tous à l'ensemble des approfondissements. Leur fusion est ainsi adoptée par 20 voix pour et 2 abstentions.

### **4- Commission de Contrôle Economique et de Gestion**

Le Trésorier, Stéphane Reyreau, rapporte que la Commission entend devenir la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG), une commission étant consultative alors qu'une Direction est décisionnaire. Aussi, il soumet au vote du Comité le projet de règlement intérieur fidèle à cette perspective.

Laurent Vérat oppose que la structure existe dans les fédérations délégataires. La FFE ne l'étant pas, mais bénéficiant des services d'un cabinet comptable externalisé depuis plus de 20 ans, la DNCG n'aurait aucun pouvoir coercitif.



Le Directeur Général explique que le règlement tel qu'il est rédigé ôterait par ailleurs au siège fédéral des prérogatives substantielles dont il craint les conséquences pratiques, notamment un alourdissement du fonctionnement habituel. Aussi, il propose de reporter l'adoption de ce règlement sous une rédaction qui se voudra allégée. Ceci est approuvé à l'unanimité.

Le projet de règlement financier est en revanche adopté par 19 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

## **5- Commission de Développement des Clubs**

Le remplacement de Philippe Soubirou par Vincent Ameri est d'abord approuvé à l'unanimité.

Le vice-président, Eric Prié, explique ensuite que la commission ne répond pas à un manque fédéral ou à un besoin de dynamisation. Ses membres envisagent d'alimenter un onglet « Paroles de Comité », d'établir des propositions à destination des Ligues et de diffuser un catalogue d'initiatives.

Marc Fourcart déplore l'obligation des 5 licences A pour affilier un club, ce sur quoi Eric Prié suggère de prendre des licences A aux jeunes pour un moindre coût. Claire Marchadour demande si des documents d'aide aux petits Clubs sont disponibles, et Henri Carvallo considère que la mutualisation des initiatives serait en effet positive.

## **6- Commission Féminines**

Jocelyne Wolfangel évoque l'établissement par la commission d'un Guide d'organisation des compétitions féminines et est félicitée pour son contenu qui facilitera l'appréhension de ces compétitions par les organisateurs.

Elle soumet ensuite au vote du Comité le principe de création d'une Coupe de la Parité rappelant la Coupe de France mixte. Dans l'attente d'une décision de principe du Comité, cette dénomination est annoncée comme provisoire, à charge pour la commission, aidée par la Commission Technique, d'établir par ailleurs le règlement correspondant. Le principe emporte 15 voix pour et 7 abstentions.

S'agissant du règlement, quelques échanges ont lieu sur les formules possibles, et Eric Prié décrit celle qu'il conçoit, dans laquelle les Elo des messieurs ne seraient pas supérieurs aux Elo féminins. Claire Marchadour dit préférer que le cumul des classements de chaque équipe ne dépasse pas un plafond à définir, de sorte que les équipes soient librement constituées et hétérogènes. Il est finalement convenu de laisser ce sujet à l'appréciation de la commission féminine.

Jocelyne Wolfangel évoque enfin une Charte d'accueil des joueuses dans les Clubs et la création d'un « Label féminin » dont les critères sont encore à l'étude. Elle explique que la commission s'attache par ailleurs à formuler des idées dans la perspective de la « Semaine au féminin ».

## **7- Commission Handicaps**

Le Directeur National du Handicap, Frédéric Loyarté, souhaite pérenniser une DNH opérationnelle. A partir de questionnaires, ses membres vont structurer leur approche du secteur, le budgéter et réfléchir à la meilleure sémantique à employer dans leur communication. Il évoque aussi un projet d'information sur la diversité des handicaps qui serait adossé aux modules de formations dispensés par la FFE. Il insiste plus précisément sur les handicaps invisibles.





Le Comité est invité à se prononcer sur une opération Téléthon, via le Challenge Blitz BNP-Paribas, qui aurait lieu avec le concours de la FFE, à la fois sur le plan de la communication, mais aussi via le reversement de sa part sur les droits d'inscription. Cette proposition emporte l'unanimité.

Il se réjouit ensuite que les pendules pour non-voyants soient enfin disponibles à la boutique FFE.

Aurélié Dacalor rappelle avoir relayé au Bureau une demande de fonds de l'AEPA visant à offrir à l'équipe de France des non et malvoyants, des cours d'entraînement assurés par Todor Todorov, ce que le Comité entérine à l'unanimité.

Frédéric Loyarté demande enfin à déléguer à un sous-groupe, conduit par Bernard Sojka, la finalisation du texte relatif à l'accessibilité dans les Clubs, en vue de son examen par la Commission Technique. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## 8- Commission Jeunes

Concernant le développement de la pratique en milieu scolaire, André Rasneur n'est pas parvenu à produire un rapport approuvé par tous. Marc Fourcart confirme qu'ils se sont trouvés confrontés aux disparités régionales et qu'il leur a été impossible de dégager un consensus. Il suggère que le Comité leur fixe des axes de travail précis. La partie « haut-niveau » a, quant à elle, été abandonnée.

Aurélié Dacalor rappelle toutefois l'envoi d'un compte-rendu de qualité par le Sélectionneur National des Jeunes, Laurent Guidarelli, faisant suite au championnat d'Europe à Budva (Monténégro), où il attire l'attention sur les éléments à améliorer et plus particulièrement l'ingérence des parents dans les relations coaches-joueurs (charte), l'accompagnement des plus jeunes, la séparation éventuelle des moins de 10 ans et des plus grands, la présence obligatoire d'une femme dans la délégation, la répartition des rôles, l'organisation de la journée de repos via une activité dite de « cohésion », et les tenues officielles.

Laurent Guidarelli évoque également les stages d'entraînement à réitérer, la bonne logistique, mais des résultats moyennement convaincants dans l'ensemble, malgré quelques satisfactions comme Albert Tomasi (<10 ans), Bilel Bellahcène (<16 ans) ou Andreea Navrotescu (<18 ans).

Eric Prié tempère par une appréciation de l'ensemble moins positive. Il explique aussi son désaccord sur la présence d'une femme, précisant qu'aucune n'est titulaire du BAFA.

Marc Fourcart considère que la présence d'une femme devrait être obligatoire, ce que le Président cautionne. Etienne Mensch ajoute que le BAFA n'est pas obligatoire dans le cadre d'une compétition.

Etant précisé que la commission jeunes n'a jamais véritablement fonctionné par le passé, le Président et la Secrétaire Générale déplorent la situation présentée dans ce secteur pourtant primordial. Le Président conclut qu'il repensera sa structuration après le championnat du monde.

## 9- Commission Juridique

Mélanie Vérot ayant fait part de son retrait de la présidence pour raisons personnelles, il est proposé de la remplacer par Gilles Mugnier, ce qui emporte l'unanimité.



Un recensement de tous les règlements de la FFE (administratifs, sportifs, disciplinaires) a lieu afin d'y détecter les incohérences, lacunes, et améliorations à apporter. Aurélie Dacalor explique que la construction du futur édifice réglementaire est particulièrement minutieuse, toute modification d'un texte impactant le reste, le tout, une fois restauré, devant offrir la meilleure lisibilité. Elle se réjouit d'avoir pu associer à une commission juridique, un juriste salarié, car il est inédit que les dirigeants élus de la FFE s'accordent sur l'intérêt à progresser en la matière, tout en s'en donnant les moyens.

## 10- Commission Scolaire

Les sous-groupes formés par Dominique Ruhlmann sont précisés, et il est fait mention de l'impatience des membres quant à disposer du site dédié évoqué par Eric Delmotte. Aurélie Dacalor rapporte la volonté de la commission d'être consultée sur tous sujets scolaires, notamment la semaine nationale des Échecs à l'école, et la préparation d'un fascicule dédié par les entraîneurs Riff.

Dans son rapport, Dominique Ruhlmann invite le Comité à se prononcer sur le rétablissement d'une phase inter-académique dans le championnat scolaire suivant 3 options développées, ajoutant qu'en cas d'accord, la commission affinera le projet en fixant les détails de l'organisation, du règlement, du regroupement des académies, et du calendrier 2014-2015.

Ken Pousse oppose que cette proposition ne présente aucun avantage, mais que des inconvénients, ce qui laisserait présager un échec assuré. Il est rejoint par Stéphane Reyreau, bien que Patrick Lauferon relève l'avantage des repêchages, qu'Henri Carvallo traduit par les meilleurs 2<sup>èmes</sup> des phases académiques. Après discussions sur la représentation équitable des ligues, le calendrier, le coût et les déplacements, le projet est rejeté par 17 voix contre, 2 pour et 3 abstentions.

## 11- Commission Vétérans

Ken Pousse relate quelques échanges avec les membres de sa commission. Aurélie Dacalor regrette l'absence de compte-rendu dans ce seul secteur, puis invite le Comité à se prononcer sur l'ajout du candidat Henk Brongers, nomination qui est approuvée à l'unanimité.

### III. COMPÉTITIONS – SPORTIF

#### • Point sur l'arbitrage

Le Directeur National de l'Arbitrage, Emmanuel Variniac, évoque un stage à Bordeaux comptant 26 participants, dont 18 ont passé l'examen avec succès. Il félicite Alain Sallette pour son organisation dans un restaurant d'entreprise de la SNCF pour un coût global compensé par les inscriptions.

Il est aussi fait mention du compte-rendu de Stephen Boyd suite au congrès FIDE qui s'est tenu à Tallinn (Estonie), dont il est ressorti que la FIDE allait modifier les textes sur le classement Elo, laissant espérer, à l'horizon de juillet 2014, la comptabilisation des parties d'une heure.

#### • Vote sur les modifications réglementaires liées à la formation des arbitres

Emmanuel Variniac relève une inégalité notable entre les forfaits attribués aux formateurs d'animateurs et entraîneurs, et ceux attribués aux formateurs d'arbitres, au détriment de ces derniers.





Etienne Mensch le rejoint précisant que les animateurs et entraîneurs perçoivent plus que les arbitres parce qu'ils visent des débouchés professionnels que n'ont pas les arbitres. Les arbitres gagnant généralement leur vie en dehors du jeu d'Echecs, ils seraient enclins à ne percevoir qu'une indemnité. Ouvrant le débat, il explique que l'évaluation des débouchés professionnels de chacune de ces catégories d'intervenants peut être un moyen d'appréhender l'inégalité de leurs forfaits.

Patrick Lauferon dit ne pas voir d'aberration à l'augmentation demandée, mais plusieurs opposent que le milieu associatif n'est pas prêt à rétribuer significativement des intervenants qui n'ont par ailleurs pas d'activité bénévole, ce qui serait le cas de nombreux arbitres.

Rappelant que le régime actuel est resté inchangé depuis 2002, Emmanuel Variniac soumet au vote du Comité une augmentation de l'indemnité de formation d'arbitres, de 45€ à 50€ (demi-journée), et de 85€ à 100€ (journée). Cette mesure est approuvée par 14 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Après examen du tarif de correction par copie, Emmanuel Variniac propose de le porter à 3€ pour les UV j, UV 1, UV 1Bis, UV 2, et à 9€ pour les UV 3, UV 4, UV 5 et examens FIDE. Ceci est approuvé par 11 voix pour, 6 contre et 5 abstentions.

Laurent Vérat réclame des éléments de calcul plus concrets et un contrôle du nombre de copies par les Directeurs Régionaux de l'Arbitrage (DRA) pour éviter à la FFE tout versement indûment majoré.

Emmanuel Variniac propose enfin un abaissement du plafond de remboursement des frais kilométriques de 800 à 600km, ce qui emporte l'unanimité.

L'application immédiate de ces mesures est votée à l'unanimité, à l'exclusion des frais déjà engagés.

- **Examen des réformes du Top 12**

Etienne Mensch rappelle que Daniel Roos, au nom du club de Strasbourg, souhaite un retour au Top 16. Ce projet suscite de nouveaux débats sur les formules envisagées, leur faisabilité, la distinction entre l'élite et les amateurs. Le Président explique qu'il revient à la Commission Technique d'affiner cette étude lors de sa réunion du 21 décembre, ce qu'approuve unanimement le Comité.

- **Point sur le rapport sportif de Jordi Lopez**

Henri Carvallo intervient pour dire que la Fédération peut se féliciter d'avoir, malgré une convalescence pleinement justifiée, un militant du jeu d'Echecs comme Jordi Lopez, dont le rapport, plus étoffé que d'habitude, traduit son besoin d'agir pour les Echecs.

- **Point sur le secteur féminin (J.Wolfangel)**

Jocelyne Wolfangel dit vouloir créer un logo propre au secteur féminin, et pose la question du budget à envisager pour cela. Henri Carvallo s'empare de cette requête en annonçant offrir gracieusement le logo qu'il sera décidé d'intégrer à la charte graphique, et en est remercié.

Jocelyne Wolfangel évoque ensuite sa difficulté à agencer les travaux entre la Direction Nationale des Féminines et de la Commission féminine.



Il lui est précisé que la commission a vocation à apporter de nouvelles idées, à alimenter la consultation et qu'elle a d'ailleurs permis d'effectuer un sondage national dans de bonnes conditions. Si elle apprécie en effet l'aide de certain(e)s, Jocelyne Wolfangel dit vouloir rassembler les deux organes pour ne garder que les actifs. Il est ainsi convenu de prévoir au règlement intérieur des commissions, les modalités d'exclusion des membres inactifs.

La Directrice Nationale des Féminines explique ensuite qu'il existe à ce jour un certain flou organisationnel et qu'il conviendrait de fixer au calendrier fédéral la 1<sup>ère</sup> phase (Ligue) de la NII Féminine, comme pour les Top 12 et NI. Sa proposition est validée à l'unanimité.

Marc Fourcart invite le Comité à discuter sérieusement de l'échiquier féminin en NIII, un sondage ayant été annoncé lors du précédent Comité en vue de prendre les dispositions appropriées.

Jocelyne Wolfangel révèle alors les résultats de ce sondage, regrettant une participation de 8% des Clubs seulement, débouchant sur une majorité en faveur d'un changement de régime. Malgré cette tendance, Henri Carvallo éveille toutefois sur la complaisance possible de certains destinataires ayant pu biaiser les résultats. Patrick Lauferon déplore que nous devons prochainement expliquer aux joueuses de NIII qu'elles ont perdu leur place.

L'annulation de la sanction par -1 est à nouveau débattue jusqu'à ce qu'il ressorte qu'une règle qui n'est pas sanctionnée, n'est pas respectée, ce qui impliquerait de prendre une position claire.

Aurélié Dacalor relève qu'à partir de cette discrimination positive ont émergé des effets pervers. Sportivement et malgré l'esprit initial, elle explique que la progression du niveau et/ou du nombre de joueuses n'a pas été démontrée, et qu'en ce sens, il conviendrait de se pencher sur leur accueil dans nos structures. Elle regrette une certaine incohérence dans le négoce de joueuses, au regard des joueurs dont le niveau est nettement plus élevé, et pour lesquels on peine à créer un statut professionnel. Aussi, elle rappelle que l'équipe en place ayant été élue pour faciliter la vie des Clubs, il serait louable de reconsidérer l'obligation, sa suppression étant un sujet qui resurgit chaque année.

Henri Carvallo rappelle que le maintien de l'obligation est une volonté des équipes dirigeantes successives, ce que confirme Aurélié Dacalor pointant que ce fut bien d'autorité.

Diego Salazar rapporte l'impatience de représentants de Clubs et admet que le Comité pourrait se saisir de la question sans nuire aux Echecs féminins en général, dont le développement reste prioritaire. Henri Carvallo concède que le retrait de l'obligation n'obligerait pas pour autant les Clubs à exclure l'échiquier féminin, ce qui ne devrait à son sens poser aucun problème d'application.

Quant à maintenir en l'état l'obligation de présenter un échiquier féminin en NIII, le Comité rejette la proposition par 20 voix contre, 1 pour et 1 abstention.

La suppression stricte (sans aménagement) de l'obligation dès la saison prochaine est ensuite votée par 10 voix pour, 8 contre et 4 abstentions.

Rappelant que les équipes ont le temps d'être constituées et que les ententes sont possibles, Jocelyne Wolfangel dit souhaiter que les équipes de Top 12 alignent une équipe féminine dans la division de leur choix pour la saison 2014-2015, et que les équipes de NI s'alignent sur cette règle à l'horizon 2015-2016. Ceci est approuvé par 10 voix pour, 4 contre et 8 abstentions.



- **Bilan des 1<sup>er</sup> championnats de France de blitz et rapides < 20ans**

Le Président évoque une belle réussite qui pourrait toutefois poser un problème avec les Elo Blitz et rapide tels que redéfinis par la FIDE, la FFE n'étant pas prête à se soumettre au nouveau régime. Diego Salazar précise que Nancy se porte candidat pour l'année à venir.

- **Point sur le Challenge Blitz BNP-Paribas**

Olivier Delabarre rappelle qu'il s'attache à accompagner les Clubs vers la promotion du Challenge Blitz BNP-Paribas et dit avoir créé une notice explicative.

Il considère qu'il est important d'animer des séances régulières, qui ne nécessitent pas d'arbitre et soient facilement gérables. Dans le nouveau règlement, il décrit la remise sur les droits d'inscription offerte aux Clubs qui organisent beaucoup de tournois, et précise que Charles-Henri Rouah a comptabilisé 74 tournois de plus que l'an passé, ce qui traduirait l'engouement des Clubs. Il annonce enfin que la Finale devrait avoir lieu le 15 juin 2014, aux Pyramides de Port-Marly.

Henri Carvallo le félicite de son assiduité dans le suivi du Challenge, pointant l'hyper concurrence d'Internet. Il ajoute que le blitz est incontestablement un instrument de convivialité dans les Clubs qu'il convient de maintenir.

#### **IV. PARTENARIATS**

- **Point sur le partenariat FFE/Europe Echecs**

Etienne Mensch rappelle son courrier adressé à Bachar Kouatly, Directeur d'Europe Echecs, dans lequel il signifie l'importance pour la FFE de se positionner en apporteur d'affaires.

Etienne Mensch argumente que la « zone de jeu EE » étant désormais accessible depuis le site fédéral, les perspectives de nouveaux abonnés à cette zone de jeu sont bien plus importantes que celles de nouveaux licenciés A à la FFE. Il conclut qu'il serait donc souhaitable que la FFE négocie un pourcentage sur les nouveaux abonnements à cette zone de jeu.

Diego Salazar admet n'être pas parvenu à faire vivre la zone de jeu comme il l'aurait souhaité, faute de moyens. Il précise qu'une rencontre avec Robert Fontaine et Bachar Kouatly est pourtant venue sceller la collaboration entre la FFE et Europe Echecs, en vue des championnats de France jeunes et adultes. Il ajoute avoir convenu que la FFE bénéficie gratuitement de 4 pages dans la revue papier.

Henri Carvallo conclut qu'il est bon de soutenir l'édition papier et de rester vigilants sur les approches électroniques.

- **Point sur le partenariat avec Bibai Sport**

Laurent Vérat explique avoir mis en concurrence trois agences de communication et de marketing sportif, afin d'opérer une sélection à l'issue de laquelle Bibai s'est avérée la plus appropriée aux projets et au budget de la FFE.



La prestation de ce nouveau partenaire consiste tout d'abord à accompagner la direction de la FFE dans la redéfinition de l'ensemble de sa communication interne et externe. Bibai accompagnera aussi la construction d'une offre marketing adaptée, et la recherche de partenaires potentiels. L'objectif est de séduire deux autres marques, aux côtés de BNP Paribas. Diego Salazar espère atteindre 400K€ annuels de partenariats par cette voie, le projet présenté lui paraissant prometteur.

Laurent Vérat conclut en indiquant qu'auparavant, le concours de partenaires, globalement plus modestes, venait de réseaux qui n'existent plus à ce jour, mais que l'accompagnement de Bibai présente l'avantage d'obliger à un gros effort de structuration.

Il dévoile ensuite la liste des slogans imaginés par ce partenaire et soumis au Bureau, qui a souhaité que le Comité s'en empare par un vote élargi. Il précise enfin que, de l'avis de Bibai, le mot « Echecs » ne serait pas des plus adéquats en matière de communication/marketing.

Aurélié Dacalor rappelle alors le slogan « Les Echecs, un sport pour tous » utilisé par l'équipe de Léo Battesti, le considérant plus en phase avec l'esprit de la FFE que certaines des options présentées. Elle propose de l'ajouter à la liste.

Henri Carvallo considère que l'idée est louable, précisant que Léo Battesti ne s'opposerait sans doute pas à son utilisation, à charge pour la FFE de s'en assurer directement et préalablement auprès de lui. Il ajoute que cela pourrait permettre de rapprocher les équipes, ce sur quoi Diego Salazar poursuit qu'un tel rapprochement devrait d'abord se traduire par la prise de licences à la FFE.

Les 5 slogans sont alors débattus pour déboucher sur les résultats de votes suivants :

- « Peut-on imaginer un monde sans échecs ? »	22 contre	0 abstention	0 pour
- « Le plus grand terrain de jeu »	22 contre	0 abstention	0 pour
- « Jeu, set et Mat »	20 contre	0 abstention	2 pour
- « L'intelligence du Jeu. L'émotion du Sport »	2 contre	2 abstentions	18 pour
- « Les Échecs, un sport pour tous »	11 contre	4 abstentions	7 pour

Il est ainsi convenu d'adopter et de déposer à l'INPI « L'intelligence du Jeu. L'émotion du Sport ».

## SOUS TOUTES RESERVES

Diego SALAZAR  
Président

Aurélié DACALOR  
Secrétaire Générale